



ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 21 OCTOBRE 2019

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2019
- 2. ADMINISTRATION**
 - 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2019
 - 2.2 Mandat – Procureurs de la Cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2020
 - 2.3 Acquisition de plusieurs terrains – Parc du Mont Loup-Garou
 - 2.4 Renonciation au privilège du secret professionnel
 - 2.5 Autorisation de signature – Entente avec Plein Air Sainte-Adèle – Parc du Mont Loup-Garou
 - 2.6 Plan de développement – Parc du Mont Loup-Garou
 - 2.7 Demande d'aide financière – Ministère de l'éducation – Parc du Mont Loup-Garou
 - 2.8 Demande d'arbitrage – Barreau du Québec
 - 2.9 Demande d'aide financière – Fonds de développement Tourisme Laurentides (2019-2020) – Parc du Mont Loup-Garou
 - 2.10 Participation d'un membre du conseil à une activité
 - 2.11 Nomination du maire suppléant
 - 2.12 Adoption – Plan stratégique de développement durable (2019-2024)
- 3. FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 3.1 Emprunts temporaires – Règlements 1235-2 et 1273-1
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Progression d'échelon – Contremaître du Service des travaux publics
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs – Secteur lac Renaud– TP-2019-015c
 - 5.2 Adjudication – Fourniture d'une camionnette F-150 – TP-2019-028
- 6. SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.1 Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux (rues de Montreux et de la Fée-Rouge)
 - 6.2 Adjudication – Mandat complémentaire – Prolongement des conduites pluviales – chemin Pierre-Péladeau
 - 6.3 Demande de certificat d'autorisation – Réfection ponceau et talus de la rue Dumouchel
 - 6.4 Demande de certificat d'autorisation – Réfection du chemin des Hauteurs
 - 6.5 Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2019-2023
 - 6.6 Demande à Hydro-Québec – Coupure d'électricité

7. URBANISME

- 7.1 Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures
 - 1261, rue des Souchets
 - 1360, rue du Mont-Hibou
 - 1297, rue Follereau
 - 4207-4209, boulevard Sainte-Adèle
 - 858, rue Ouimet

- 7.2 Décisions du conseil – Demandes d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
 - 1141, chemin du Chantecler
 - 994, rue Valiquette
 - 875, chemin Pierre-Péladeau
 - 447-453, chemin Pierre-Péladeau
 - 1341-1343, boulevard de Sainte-Adèle
 - 147, rue Morin
 - Lot projeté 6 267 413 (boulevard de Sainte-Adèle)
 - Lot projeté 6 267 412 (boulevard de Sainte-Adèle)
 - 249, boulevard de Sainte-Adèle

- 7.3 Attribution d’un nom de rue – Secteur de la rue des Cimes

- 7.4 Renouvellement de membres citoyens – Comité consultatif en urbanisme

- 7.5 Approbation d’un projet majeur de lotissement – Rue de la Savane

- 7.6 Modification de l’approbation d’un plan image – Projet majeur de lotissement – Rue des Mésanges – Développements 2JLR Inc.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Adoption – Plan d’action pour la politique familiale et Aînés – 2020 à 2022

- 8.2 Autorisation de signature – Renouvellement – Entente intermunicipale avec le Club de soccer FC Boréal

- 8.3 Avis de retrait – Partenariat culturel avec la MRC Les Pays-d’en-Haut

- 8.4 Amendement – Résolution 2018-230 (cabanon au parc de la Famille)

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Adoption – Plan des mesures d’urgences en sécurité civile

- 9.2 Autorisation de vente - Camion autopompe-citerne du Service de sécurité incendie

- 9.3 Demande d’aide financière – Sécurité civile volet 3

10. AVIS DE MOTION

- 10.1 Futur règlement 1251-1 amendant le règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil

11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Règlement SQ-2019-01 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre – ADOPTION

- 11.2 Règlement 1280 concernant les nuisances – ADOPTION

- 11.3 Règlement 1281 relatif aux fausses alarmes – ADOPTION

- 11.4 Second projet de règlement 1200-2012-Z-33 concernant les infractions liées à l’offre publique d’unités d’hébergement – ADOPTION

- 11.5 Second projet de Règlement 1200-2012-Z-32 visant à définir de nouvelles règles de densité, autoriser les résidences trifamiliales sous conditions (place du Refuge) – ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 025 566,36\$ pour la période du 31 août au 6 septembre 2019.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 2 836 605,48\$ pour la période du 7 au 13 septembre 2019
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 212 858,77\$ pour la période du 14 au 20 septembre 2019
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 478 668,72\$ pour la période du 21 au 27 septembre 2019
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 486 950,52\$ pour la période du 28 septembre au 4 octobre 2019
- f) Incompressibles – Fonds d'administration – 132 187,01\$ pour la période du 5 au 11 octobre 2019
- g) Liste des comptes à payer au montant de 652 693,66\$ pour le mois d'août 2019.
- h) Engagements au montant de 360 759,32\$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.
- i) Liste au montant de 14 709,73\$ du mois de septembre des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

12.2 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2019-282

12.3 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche commis à la bibliothèque surnuméraire

12.4 Dépôt rapport – Disposition de biens meubles – Septembre 2019

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA